Intitulé : Ingénieur diplômé de l'école Institut agro Montpellier de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, spécialité agronomie

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
Les situations de travail et les activités exercées ont été synthétisées dans une liste représentative de « situations professionnelles emblématiques » et visant à collecter et rassembler des informations et des données dans différents contextes (y compris à l'international), les traiter et les interpréter pour formaliser une problématique ou pour évaluer les résultats d'une action ou d'un projet et les rendre accessibles par une communication adaptée aux acteurs concernés : Évaluation de la performance économique, environnementale et sociale d'une activité, d'un produit ou d'une organisation agricoles ou agroalimentaires. Identification des différents types d'organisations, relations et interactions entre acteurs intervenant dans les systèmes agricoles et alimentaires Caractérisation de l'état des ressources et des productions dans un territoire Identification de la diversité des exploitations agricoles dans un territoire et la comparaison de leurs performances. Étude d'une organisation agricole ou agroalimentaire, d'un procédé de transformation ou d'un système agricole, en vue de sa transformation. Réalisation d'un état de l'art ou d'une veille sur des thématiques scientifiques en lien avec l'agriculture, l'alimentation ou l'environnement. Analyse des besoins et/ou opportunités pour le développement d'un nouveau produit ou service.	**Bloc 1 : Diagnostiquer une situation ou un système dans les domaines agricoles, alimentaires et environnementaux dans un contexte incertain et de transitions.** Analyser de manière critique le fonctionnement d'un système agricole ou agro-alimentaire : • Analyser la structure, le fonctionnement et la trajectoire/dynamique d'un système agricole ou agro-alimentaire. • Critiquer les méthodes de diagnostic • Consolider un diagnostic à partir d'indicateurs pertinents dans le contexte concerné • Projeter des évolutions alternatives d'un système et leurs impacts • Partager les résultats du diagnostic avec un recul critique	Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes et connaissances, ainsi que le développement des compétences. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. L'évaluation des acquis d'apprentissage et des compétences se fait selon différentes modalités (travaux dirigés, travaux pratiques, contrôles de connaissances, mises en situation authentiques). L'usage de grilles critériées attenante à ces diverses modalités d'évaluation permettent une évaluation objective, impartiale, avec une rétroaction forte permettant la poursuite des apprentissages et des développements de compétences au-delà du cursus de formation. Ces critères d'évaluation sont issus des composantes essentielles des compétences visées, et son décrites dans la colonne suivante. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin	Les critères d'évaluation se basent sur le référentiel de compétences. Ils s'appuient sur une lecture objective de la description de la compétence, et sont définis en fonction des composantes essentielles de cette dernière. L'évaluation des compétences liées au bloc « 1. Diagnostiquer une situation ou un système dans les domaines agricoles, alimentaires et environnementaux dans un contexte incertain et de transitions » se fait selon des critères de qualité et niveau de maitrise, de respect des méthodologies et outils idoines, des règles et normes en vigueur et prévisibles, et de prise en compte des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux dans le cadre des transitions que nous vivons. Ces critères sont évalués séparément ou conjointement dans la manière de déployer la compétence « Diagnostiquer », à savoir *en accordant de la valeur à la durabilité et à la résilience, en tenant compte de*

		d'accès à la certification : formation initiale, VAE.	*la faisabilité, en faisant un état des lieux qui articule différentes dimensions (naturelles, matérielles, socioéconomiques) et différentes échelles (organismes, parcelle, exploitation, territoire, filière), en mobilisant les outils numériques adéquats (capteurs, géolocalisation), en proposant des indicateurs objectifs et pertinents dans un monde en transition, en s'appuyant si nécessaire sur des techniques numériques de traitement de données, en produisant des éléments de communication adaptés aux différentes parties prenantes*
Les situations de travail et les activités exercées ont été synthétisées dans une liste représentative de « situations professionnelles Emblématiques » et visant, à partir d'un diagnostic, à créer une solution en réponse à un objectif, par la définition d'un plan, d'une stratégie, d'un processus et/ou d'un outil adaptables aux moyens disponibles, aux contextes socio-culturels et aux transitions en cours et à venir : Conception de solutions numériques pour l'agriculture et l'environnement Conception de systèmes de culture innovants adaptés aux contraintes agricoles, de systèmes de production intégrés et durables, de procédés de fabrication agro-industriels. Définition de stratégies d'usage des ressources naturelles, matérielles et humaines Élaboration de produits agricoles et agroalimentaires de qualité Définition de modèles économiques (projets ou d'organisations) Conception de dispositifs de formation ou d'évènements professionnels en agronomie	**Bloc 2 : Concevoir, faire émerger idées et concepts puis dimensionner les actions pour mettre en œuvre des solutions innovantes et réalisables face aux défis de transition dans les secteurs de l'agriculture, alimentation et environnement** Adapter et (Co-)Concevoir des outils et des méthodes permettant de contribuer au maintien, à l'évolution ou à la création de systèmes : • Élaborer un ensemble argumenté de critères permettant l'évaluation de solutions • Co-Construire une démarche pour une réponse durable aux défis identifiés • Élaborer un plan d'action pour mettre en œuvre les solutions imaginées • Modéliser un système en évolution	Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes et connaissances, ainsi que le développement des compétences. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. L'évaluation des acquis d'apprentissage et des compétences se fait selon différentes modalités (travaux dirigés, travaux pratiques, contrôles de connaissances, mises en situation authentiques). L'usage de grilles critériées attenante à ces diverses modalités d'évaluation permettent une évaluation objective, impartiale, avec une rétroaction forte permettant la poursuite des apprentissages et des développements de compétences au-delà du cursus	Les critères d'évaluation se basent sur le référentiel de compétences. Ils s'appuient sur une lecture objective de la description de la compétence, et sont définis en fonction des composantes essentielles de cette dernière. L'évaluation des compétences liées au bloc « 2. Concevoir, faire émerger idées et concepts puis dimensionner les actions pour mettre en œuvre des solutions innovantes et réalisables face aux défis de transition dans les secteurs de l'agriculture, alimentation et environnement » se fait selon des critères de qualité et niveau de maitrise, de respect des méthodologies et outils idoines, des règles et normes en vigueur et prévisibles, et de prise en compte des enjeux sociaux,

Conception d’expérimentations et contribution à la recherche dans le domaine agronomique		de formation. Ces critères d’évaluation sont issus des composantes essentielles des compétences visées, et son décrites dans la colonne suivante. Ces modalités d’évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d’accès à la certification : formation initiale, VAE.	sociétaux et environnementaux dans le cadre des transitions que nous vivons. Ces critères sont évalués séparément ou conjointement dans la manière de déployer la compétence « Concevoir », à savoir *en comparant avec ce qui se fait ailleurs, en faisant preuve d'ouverture d'esprit, de créativité, voire de rupture, en mobilisant une démarche rigoureuse nourrie par une culture scientifique transdisciplinaire, en conceptualisant des modèles et des éléments de prévision des conséquences des changements globaux, en sachant prendre des risques, en accueillant les échecs et en s'en nourrissant pour évoluer, en s'adaptant aux contextes de mise en œuvre (local, national, international), en gérant les injonctions contradictoires, en anticipant les étapes de la réalisation*

Les situations de travail et les activités exercées ont été synthétisées dans une liste représentative de « situations professionnelles emblématiques » et visant à planifier, coordonner et mettre en œuvre un projet ou des activités, par une sélection et une mobilisation responsables des ressources naturelles, matérielles et humaines, pour les activités de la production agricoles, de l'agroalimentaire et de la gestion de l'environnement : Pilotage de projets de transition en exploitation agricole Animation de réseaux d'acteurs agricoles autour de projets collaboratifs Responsabilité de ou participation à un système de management environnemental en industrie agroalimentaire Mise en œuvre de systèmes de culture et d'élevage innovants Animation de collectifs d'acteurs agricoles, de filières ou de territoires Pilotage d'une démarche RSE dans une unité de production ou une entreprise agroalimentaire Gestion opérationnelle d'une exploitation agricole ou d'un site industriel Management d'équipes, de compétences et de ressources humaines en agriculture, alimentation et environnement	**Bloc 3 : Gérer et Réaliser un projet ou des activités, dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentaire, du numérique et de l'environnement pour répondre aux défis existants et à venir** *Conduire un projet de création, de maintien ou d'évolution d'un système :* • Piloter un projet complexe jusqu'à la clôture de ce dernier par la livraison d'un produit ou d'un service dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentaire, du numérique et de l'environnement. • Animer un collectif et communiquer sur le projet, en interne comme en externe • Réaliser ou s'assurer de la réalisation des activités agronomiques nécessaires au déroulement du projet en mobilisant les savoirs, outils et méthodes adéquats tout en ayant une utilisation durable des ressources disponibles	Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes et connaissances, ainsi que le développement des compétences. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. L'évaluation des acquis d'apprentissage et des compétences se fait selon différentes modalités (travaux dirigés, travaux pratiques, contrôles de connaissances, mises en situation authentiques). L'usage de grilles critériées attenante à ces diverses modalités d'évaluation permettent une évaluation objective, impartiale, avec une rétroaction forte permettant la poursuite des apprentissages et des développements de compétences au-delà du cursus de formation. Ces critères d'évaluation sont issus des composantes essentielles des compétences visées, et son décrites dans la colonne suivante. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE.	Les critères d'évaluation se basent sur le référentiel de compétences. Ils s'appuient sur une lecture objective de la description de la compétence, et sont définis en fonction des composantes essentielles de cette dernière. L'évaluation des compétences liées au bloc « 3. Gérer et Réaliser un projet ou des activités, dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentaire, du numérique et de l'environnement pour répondre aux défis existants et à venir » se fait selon des critères de qualité et niveau de maitrise, de respect des méthodologies et outils idoines, des règles et normes en vigueur et prévisibles, et de prise en compte des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux dans le cadre des transitions que nous vivons. Ces critères sont évalués séparément ou conjointement dans la manière de déployer la compétence « Gérer & Réaliser », à savoir *en adaptant ses objectifs aux enjeux de transition, aux opportunités et contraintes de contextes incertains, en déployant les compétences techniques de son domaine d'expertise, en*

			adoptant une posture éthique, un comportement responsable et inclusif, en trouvant sa place au sein du collectif, en adoptant une démarche agile et continue d'amélioration, en ajustant les actions au fur et à mesure de leur réalisation, en assurant le suivi et la traçabilité des évolutions du projet, en favorisant l'implication et la coopération des acteurs de la production agricole
Les situations de travail et les activités exercées ont été synthétisées dans une liste représentative de « situations professionnelles emblématiques » et visant à apporter un conseil et un accompagnement en réponse à un besoin ou une demande, dans son domaine d'expertise et de manière systémique : Contribution éthique et réglementaire à l'évolution des pratiques agricoles et agro-industrielles Accompagnement à la mise en œuvre de solutions agricoles, alimentaires et environnementales Conseil en écoconception et développement durable pour les organisations agricoles et agroalimentaires Intervention experte et appui scientifique et technique dans le cadre de formations agricoles, alimentaires ou environnementales. Conseil en amélioration continue des unités de transformation agroalimentaire	**Bloc 4 : Conseiller les acteurs et les organisations agricoles, agroalimentaires et environnementales dans un contexte incertain et de transitions** *Conseiller les acteurs dans la transition des systèmes* • Construire un argumentaire pertinent face aux acteurs et organisations agricoles, agroalimentaires et environnementales. • Transmettre efficacement des préconisations aux acteurs en réponse et/ou en anticipation des transitions • Accompagner l'appropriation des préconisations • Accompagner les acteurs dans la mise en œuvre du changement	Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes et connaissances, ainsi que le développement des compétences. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. L'évaluation des acquis d'apprentissage et des compétences se fait selon différentes modalités (travaux dirigés, travaux pratiques, contrôles de connaissances, mises en situation authentiques). L'usage de grilles critériées attenante à ces diverses modalités d'évaluation permettent une évaluation objective, impartiale, avec une rétroaction forte permettant la poursuite des apprentissages et des développements de compétences au-delà du cursus de formation.	Les critères d'évaluation se basent sur le référentiel de compétences. Ils s'appuient sur une lecture objective de la description de la compétence, et sont définis en fonction des composantes essentielles de cette dernière. L'évaluation des compétences liées au bloc « 4. Conseiller les acteurs et les organisations agricoles, agroalimentaires et environnementales dans un contexte incertain et de transitions » se fait selon des critères de qualité et niveau de maitrise, de respect des méthodologies et outils idoines, des règles et normes en vigueur et prévisibles, et de prise en compte des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux dans le cadre des transitions que nous vivons.

		Ces critères d'évaluation sont issus des composantes essentielles des compétences visées, et son décrites dans la colonne suivante. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE.	Ces critères sont évalués séparément ou conjointement dans la manière de déployer la compétence « Conseiller », à savoir *en tenant compte des enjeux et des défis de transition et durabilité, en reformulant et vérifiant les besoins ou la demande, en s'appuyant sur un diagnostic et/ou en le questionnant, en étant force de proposition, en se basant sur une argumentation scientifique adaptée au public cible, en respectant les règles déontologiques inhérentes au conseil, en tenant compte des connaissances et aspirations de la personne ou de l'organisation conseillée, et en accompagnant vers l'autonomie*